
La démarche de la révision générale des politiques publiques

Quels sont les objectifs de la RGPP ?

La France se distingue en Europe et dans le Monde par le niveau très élevé de ses dépenses publiques – environ 54 % du PIB, ce qui se traduit à la fois par un taux de prélèvements obligatoires très élevé, qui pèse sur la croissance et le pouvoir d'achat et par un déficit qui continue à alimenter une dette qui a triplé de volume en 30 ans.

Pour sortir de cette situation, des réformes sont nécessaires. La réduction du poids de nos dépenses publiques ne peut pas se faire par un simple rationnement budgétaire, qui conduirait à paupériser le service public sans pour autant réduire suffisamment le niveau des dépenses.

Ce constat n'est pas original : le Canada, la Suède l'ont fait avant nous. Il les a conduits à privilégier une remise en cause profonde des politiques publiques, pour les rénover. Ces pays ont fait la preuve qu'une révision ordonnée de l'existant permettait à la fois de réduire le niveau des dépenses publiques et d'améliorer la qualité du service public. Ils ont ainsi pu financer leurs nouvelles priorités politiques.

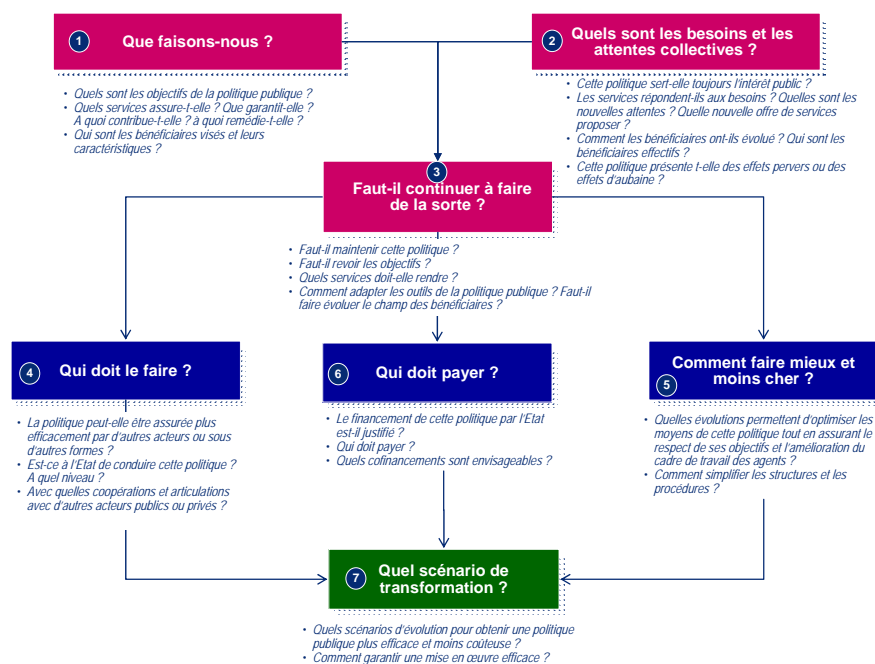
L'objectif de la révision générale des politiques publiques est donc simple : faire mieux avec moins. Concilier l'amélioration du service public lorsqu'elle est nécessaire avec l'économie de moyens dès qu'elle est possible. Ceci passe à la fois par des gains de productivité de l'administration (en réalisant le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) et par une meilleure utilisation de chaque euro d'argent public.

Les réformes issues de la RGPP seront traduites dans le premier budget pluriannuel de la France qui couvrira la période 2009-2011.

Comment procède-t-on ?

La démarche repose sur la combinaison de l'audit et de la décision politique. Vingt-six équipes d'auditeurs, composés de fonctionnaires issus du corps d'inspections et de consultants privés, soit plus de 200 personnes, sont mobilisés. Ils utilisent tous la même grille de 7 questions simples pour passer au crible les politiques publiques :





Il ne s'agit donc pas en premier lieu de réfléchir en termes de structures, mais en termes d'objectifs de politiques publiques. Ces équipes d'audit présentent leurs travaux dans le cadre d'un comité de suivi co-présidé par le Secrétaire général de l'Élysée et le Directeur de cabinet du Premier Ministre, qui représentent le président de la République et le Premier ministre. Y participent les ministres concernés, ainsi que des membres permanents : le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, rapporteur général, le secrétaire d'État à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, les deux rapporteurs des commissions des finances des Assemblées – Gilles Carrez et Philippe Marini – ainsi que Michel Pébereau, Président du conseil d'administration de BNP-Paribas et Philippe Parini, Receveur général des Finances.

Les décisions prises lors du comité de suivi sont soumises à l'approbation au Conseil de modernisation des politiques publiques, qui rassemble autour du président de la République l'ensemble du Gouvernement et les membres du comité de suivi.

Où en est-on ?

Chaque sujet est vu au moins deux fois par le comité de suivi avant la préparation du projet de loi finances pluriannuel 2009-2011.

Les premières réunions ayant pu être nourries par les résultats des équipes d'audit se sont tenues à la fin du mois de septembre.

Liste des équipes d'audit ou des groupes de travail	
Ayant déjà fait l'objet de décisions en comité de suivi	Décisions attendues pour le prochain conseil de modernisation
Agriculture	Action extérieure de l'État
Assurance maladie	Administration pénitentiaire
Culture et communication	Aide publique au développement
Écologie, développement et aménagement durables	Défense
Gestion publique	Développement des entreprises
GRH	Éducation nationale
Immigration et intégration	Emploi et formation professionnelle
Intérieur (hors sécurité)	Enseignement supérieur et recherche
Justice	Famille
Organisation de l'État au niveau local	Outremer
Sécurité	Réseaux financiers
Services du Premier Ministre	Santé, jeunesse et sports
Relations État-Collectivités territoriales	Solidarités
Défense	Ville et logement

A ce stade d'avancement de la RGPP, les secteurs couverts représentent environ 20 % des dépenses du budget général de l'État concernées par la RGPP. Le chiffrage des réformes sera réalisé lorsque celles-ci seront précisément définies, y compris dans leurs modalités. Elles ont vocation à s'inscrire dans les lois de finances et de financement de la sécurité sociale à partir de 2009.

Le deuxième conseil de modernisation sera l'occasion d'annoncer des réformes sur les sujets qui n'ont pas encore pu faire l'objet d'une instruction en comité de suivi, et de poursuivre les annonces sur les secteurs déjà en partie traités.

